

## LES CHOIX DE LA CSH POUR MINIMISER L'IMPACT DES COUPURES SUR LE SERVICE À L'ÉLÈVE

**Amos, jeudi 5 juillet 2012 --- Les dirigeants de la CSH présentent un budget 2012-2013 déficitaire minimisant l'impact des coupures sur le service à l'élève. Rappelons que l'effort de compression demandé à la CSH s'élève à 1 027 078 \$ pour l'année scolaire à venir.**

En effet, le conseil des commissaires de la CSH a adopté mardi dernier un budget déficitaire de 491 306 \$ pour l'exercice 2012-2013. Un déficit d'exercice autorisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) puisque ce montant ne dépasse pas 22 % du surplus cumulé de la CSH au 30 juin 2011. Les effets de cette décision reportent des projets de développement dans les établissements.

Outre l'utilisation des surplus cumulés qui comblent la moitié du manque à gagner, les dirigeants ont pris une série de mesures pour présenter un budget équilibré à mille dollars près. Une bonne partie du manque à gagner (200 000 \$) est résorbé par une réorganisation administrative affectant les directions de services. En effet, deux postes de gestionnaires ne sont pas remplacés au centre administratif. Les mandats et responsabilités de ses fonctions ont été ajoutés à la charge de dirigeants en place.

Les gestionnaires comptent également résorber 110 000 \$ grâce aux économies engendrées par les travaux d'efficacité énergétique réalisés dans 14 bâtiments cette année. Tout comme l'an passé la somme de 100 000 \$, dédiée à minimiser les effets de la décroissance de la clientèle, ne sera pas distribuée entre les 20 établissements de la CSH. De plus, un poste de conseiller en information scolaire et professionnelle a été aboli suite à un départ à la retraite. À ce sujet, soulignons que la CSH comptait une équipe de trois professionnels en information et en orientations scolaires mais que les ratios du MELS n'en finançaient que deux et cela en fonction de la clientèle scolaire. Ces deux dernières mesures ont permis de récupérer près de 200 000 \$.

Enfin, les frais de surveillance du midi s'élèveront à 65 \$ par élève pour l'année scolaire 2012-2013. Actuellement, les parents paient 45 \$ par élève par année et cette contribution couvre 16 % des coûts réels. La nouvelle tarification à 65 \$ permettra de payer 24 % des dépenses encourues par ce service.

- 30 -

Renseignements  
Johanne Godbout  
Secrétaire générale et conseillère en communication  
(819) 732-6561 poste 2268